

Compte-rendu de l'entretien du 20 mai 2008 avec la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

Présents :

V. Péresse, P. Gillet, P. de Saint-Martin et 4 des rédacteurs du texte «À propos de la réforme de la recherche »¹, à savoir A. Fontaine, Y. Laszlo, R. Mosseri et F.-A. Wollman.

Durée : 1H15

Objet de l'entretien : discussion du texte en référence.

Nous souhaitions discuter en priorité 3 points : organisation générale de la recherche, laboratoire et financements de la recherche, « chaires CNRS ». Seul le premier point a pu être abordé significativement, le second à peine ébauché, le troisième pas abordé faute de temps.

Point de désaccord profond : SDV et informatique.

Le texte en référence ne distingue pas les différentes disciplines. Pour autant, la discussion s'est rapidement focalisée sur le cas des SDV et de l'informatique. Les 4 rédacteurs ont précisé qu'ils exprimaient alors des positions en leur nom propre.

La discussion a plus porté sur SDV avec en toile de fond le fait que le problème de l'informatique était de même nature. Nous avons alors exprimé notre désaccord avec la position de la ministre, position qui s'est ensuite retrouvée dans l'article du Monde sorti après l'entrevue. En ce qui concerne la biologie, un institut de biologie au CNRS doit travailler au sein d'une coordination équilibrée, indispensable, avec l'INSERM et l'INRA qui sont les deux autres pôles principaux -recherche médicale et santé, agronomie- d'intervention sur le vivant. Cette coordination est nécessaire et doit se mettre en place. Pour autant, nous avons martelé qu'à notre sens une solution de copilotage officiel entre l'INSERM et un institut non national de biologie du CNRS, deux acteurs ayant des statuts très déséquilibrés, entraînerait un affaiblissement grave pour la biologie du CNRS (même problème pour l'informatique) qui pénaliserait lourdement la biologie dans son ensemble.

Nous avons donc défendu l'alternative suivante.

- 1) Soit un ensemble d'instituts du CNRS, les fonctions nationales de programmation et de coordination –à préciser- étant « remontées » au niveau de la direction et de son conseil exécutif. Ainsi, chaque directeur d'institut hériterait de la mission nationale qu'a l'organisme et pourrait dans le cas de SDV par exemple, par délégation, discuter en position équilibrée avec les directeurs de l'INSERM, mais aussi de l'INRA.
- 2) Soit un ensemble d'instituts nationaux aux périmètres clairement définis. Là encore, dans le cas de SDV, l'institut (national ici) de biologie du CNRS serait alors en position équilibrée avec ses autres interlocuteurs.

¹ Le texte a recueilli actuellement 650 signatures de directeurs d'unités et est disponible (www.math.polytechnique.fr/cgi-bin/projetreforme).

Dans les deux cas, nous avons convenu qu'une réflexion concertée sur les périmètres de coordination nationale de chacun des acteurs et sur les frontières communes est nécessaire.

La ministre semble à ce stade rejeter la première solution. Elle semble en revanche ouverte à la discussion sur la seconde. D'une manière générale, la ministre affirme qu'aucune solution n'est arrêtée.

Pour autant, la position affichée du ministère sur SDV et l'informatique représente pour nous un point de désaccord dur. Nous avons insisté sur les conséquences prévisibles de blocage si une évolution ne voyait pas le jour rapidement.

Points positifs :

-Possibilité que les nominations des responsables d'organismes se fassent sur des bases transparentes (sur un système du type de la proposition 2 du texte) ;

Sur le CNRS :

-Le budget global serait bien attribué au CNRS, à sa charge d'arbitrer entre les instituts ;
-Seul le CNRS a la personnalité morale et donc a vocation à être tutelle ;
-Volonté que voie le jour un comité exécutif (directoire) composé des présidents, directeur général, directeurs d'instituts du CNRS ;

-Nomination des directeurs d'instituts nationaux via un « search committee » scientifique international, sur appel d'offre international, aboutissant à une proposition de nom unique proposé par le directeur général du CNRS à partir d'une courte liste de noms ;

Point mitigé : la nomination finale est faite par un arrêté ministériel.

Commentaire : si l'indépendance et la transparence semblent assurées par ce système, la cohérence hiérarchique l'est moins. Mais le poids des directeurs d'instituts est éventuellement renforcé.

Ouverture dans le bon sens : Ont été brièvement évoqués (problèmes de temps) les problèmes de financements (moyens des instituts en crédits d'intervention et ANR, importance de monter la proportion des projets blancs, de la dotation de base...) où des évolutions positives compatibles avec nos propositions semblent possibles.

A. Fontaine, Y. Laszlo, R. Mosseri et F.-A. Wollman.